

CGT : le halal à la place de la lutte des classes à Air France...

On croit rêver, une fois de plus, en voyant l'investissement pro islam des deux principaux syndicats de notre pays. Après le calendrier musulman de FO, révélé par *Riposte Laïque*, c'est la CGT qui, prévenant les demandes d'éventuels employés musulmans aurait œuvré pour que l'un des deux restaurants d'entreprise d'Air France à Roissy soit à 100% halal, celui du terminal T2F, celui du R2R étant réservé aux autres.

Certes, on imagine fort bien qu'en perte de vitesse de recrutement, la Fédération qui fait par ailleurs une priorité de la défense des clandestins entrés illégalement dans notre pays, appelés abusivement « sans-papiers » en soit venue à faire du clientélisme... mais de là à passer au communautarisme pur et dur, comme le signalent le tract et la lettre (1) de la CFDT qui s'insurge à juste titre, il y a là un pas qu'on n'aurait pu imaginer dans notre pires cauchemars.

Nous pensions que l'époque où le responsable syndical CGT, élu au Comité d'entreprise Michel Bousquet, passé de la Ligue communiste de Krivine au Parti des Musulmans de France de Mohamed Latreche, utilisait, le 17 janvier 2004, deux véhicules du comité d'entreprise d'Air France pour appuyer les manifestations musulmanes contre la loi sur le voile à l'école était révolue...

Comment, au lieu de se battre pour l'amélioration des conditions de travail des employés d'Air France, la CGT a-t-elle pu œuvrer à la séparation des employés et au repli communautaire ? Peut-on imaginer ce qui se serait passé si, a contrario, un autre syndicat avait pris l'initiative de proposer un restaurant spécial pour tous les employés non musulmans ? La CGT aurait poussé des cris d'orfraie, aurait

hurlé à l'apartheid et à la discrimination et elle aurait eu raison.

Peu importe que la CGT ait subi les pressions de salariés musulmans pour faire cette proposition monstrueuse, ou qu'elle ait devancé ces revendications. Ce qui est grave est, comme l'expliquait le syndicaliste de Force ouvrière Carl Pincemin à la mission parlementaire sur le voile intégral, présidée par André Gerin, que la religion, sous l'impulsion de l'islam, revienne dans l'entreprise, et divise ainsi les travailleurs. N'est-ce pas la CGT qui, dès les années 1980, revendiquait des salles de prières dans l'automobile ? D'autres organisations syndicales ne demandent-elles pas des aménagements d'horaire durant le ramadan ? La revendication de la viande halal, dans ce contexte, ne peut que compléter la confessionnalisation des entreprises.

Tout cela est inacceptable en France. D'abord parce que chacun peut choisir de ne pas manger de viande, ensuite parce que le coran prévoit explicitement qu'en pays non musulman nul n'est obligé de manger halal, enfin parce qu'acheter et consommer halal revient à financer délibérément les mosquées et donc le culte musulman, ce qui n'est pas le but d'un restaurant ni d'un comité d'entreprise.

Et puis, et puis, on est horrifiés devant le mépris des non-musulmans qu'exsude la phrase des représentants de la CGT rapportée par la CFDT : « Servir des repas halal ne gêne pas les non-musulmans qui ne le savent pas, car cela ne change pas le goût et lorsqu'on l'on va au Mac Do on ne se rend compte de rien ».

Bref, pour la CGT, le non-musulman est un crétin endormi à qui il faut cacher qu'il mange halal pour les beaux yeux des musulmans qui devraient être ravis de voir imposées leurs pratiques moyenâgeuses à tous, qu'ils soient pratiquants ou pas !

Quel mépris d'un côté, quelle servilité de l'autre !

Quelle ignorance de ce qu'est le halal, de ce qu'il représente politiquement et des [risques](#), qui plus est, dont il est susceptible d'être porteur !

On rappellera à toutes fins utiles que la CGT d'Air France fait partie des organismes mis en cause par la cour des comptes pour sa [gestion calamiteuse](#) du comité d'entreprise d'Air France, que cela a déjà coûté à Air France et aux banques 15 millions d'euros en 2010, qu'il en faut 20 en 2011... Il faut lire avec attention [cet article](#) de Fabrice Amedeo qui énonce froidement des vérités qui font froid dans le dos et peuvent laisser amers des millions de salariés qui se sont syndiqués en espérant trouver des défenseurs et des partenaires. Deux passages en particulier en montrent le côté inacceptable :

*« Ce naufrage financier se fait sur fond de guerre syndicale. La CGT a amorcé le déclin lorsqu'elle dirigeait le CCE entre 2005 et 2007. La CFDT puis FO n'ont ensuite pas réussi à redresser la situation. Toutes ces organisations se renvoient aujourd'hui la balle pendant que les déficits se creusent et qu'Air France, qui a longtemps fait preuve de largesse, refuse désormais de renflouer les comptes de son CCE. Dans un tract diffusé fin novembre, la CGT résume la situation du CCE qui lui vaut une enquête de la brigade financière: **«surfacturation des prestations auprès d'intermédiaires amis, opérations d'investissements plus que louches, gestion népotique...»** »*

*« Des voix commencent à demander un meilleur contrôle des comités d'entreprise. «C'est la fin d'une époque, explique Agnès Verdier-Molinié. La plupart de ces comités d'entreprise ont financé les syndicats et ont été pour les grands groupes un moyen d'acheter la paix sociale.» Une pratique que reconnaît la CGT d'Air France dans une récente publication: **«Air France y a trouvé son compte : en contrepartie de ses largesses financières, le CCE a accompagné l'ensemble des projets de la direction, sacrifiant pour des intérêts mercantiles la défense des salariés de la compagnie.»** »*

Et malgré cela le CCE est en déficit.

Et malgré cela la CGT, qui a exclu Fabien Engelman pour son adhésion à un FN prônant, ô scandale, la préférence nationale, et a dissous dans la foulée sa section syndicale, prône sans vergogne la préférence halal...

Bien sûr, je connais nombre de syndicalistes CGT fort respectables, qui mènent des combats parfois exemplaires pour défendre au mieux les salariés. Mais je ne les ai pas entendus protester contre l'exclusion de Fabien Engelmann. J'aimerais être certaine qu'ils protesteront, cette fois, contre cette nouvelle entorse grave d'un syndicat CGT aux principes laïques.

Christine Tasin

[Résistance républicaine](#)

Post-scriptum

Il est évident que les laïques que nous sommes ne peuvent accepter de telles pratiques et je vous invite à le faire savoir à un maximum de gens :

A la direction de la CGT , bien entendu, 263, rue de Paris, 93 516, Montreuil cedex Tél : 01 48 18 80 00 Fax : 01 49 88 18 57

A la CGT de Roissy évidemment « **Bureau National Cgt Air France**, 5 r Haye 95703 ROISSY EN FRANCE

Mail : contact@cgtairfrance.com

A la direction du CCE d'Air France, bien sûr, M. Emeyriat, Président du CE exploitation Sol, Air France, Aéroport CDG 95700 ROISSY EN FRANCE 01 49 19 51 45

Et, n'oubliez pas l'Elysée, Matignon, députés, sénateurs et plus si affinités !

M. Michel **EMEYRIAT**
Président du CE Exploitation Sol
DG.DE

Réf : 002 /KG

Roissy CDG, le 06 juillet 2011

Monsieur le Président,

Le Bureau du CE Exploitation Sol aurait pris la responsabilité depuis mars 2011 de fournir les restaurants du CE en viande Halal sans en avoir au préalable averti ni les organisations syndicales ni les salariés. En outre, il est prévu que le restaurant du T2F soit exclusivement Halal alors et que le restaurant du T2E soit réservé aux « autres ».

Cette disposition, qui relève d'une position unilatérale, stigmatise la façon dont le bureau du CE de la DGE définit le lien social.

La CFTC rappelle que subordonner la fourniture d'un bien ou d'un service à une condition fondée sur l'un des éléments visés à l'article 225-1 du code pénal, en l'espèce, l'appartenance religieuse, est illégal.

Les restaurants d'entreprise font partie de la restauration collective. Une prestation spécifique ne s'inscrit pas dans le cadre de la finalité du service de restauration du CE et porterait atteinte au principe d'égalité des salariés qui n'autorise les différences de traitement que lorsqu'il existe des différences de situation objectives (maladies, allergies) et non pas d'opinion (habitudes ou rituels alimentaires).

La CFTC rappelle en outre, que tout consommateur de viande Halal acquitte une taxe dont la destination est le financement d'un culte. C'est le cas ici pour les salariés (à leur insu) et aussi pour l'Etat actionnaire d'Air France.

La CE Exploitation Sol subventionné par l'Entreprise et donc pour partie par l'Etat pourrait donc être en infraction du point de vu de la **Loi du 9 décembre 1905 concernant la séparation des Eglises et de l'Etat.**

La CFTC souhaite que les réponses apportées par le CE Exploitation Sol aux demandes particulières aient pour objectif de permettre à tous les salariés de pouvoir prendre des repas ensemble, dans les meilleurs conditions possibles et dans le respect des droits dus à chacun.

Nous savons que c'est aussi votre souhait et le souhait de la Direction Générale.

Dans ce cadre, et à un moment où les restaurants du comité d'établissement doivent être maintenus et développés, nous vous demandons de porter une attention particulière à ce dossier qui, en l'état, comporte des risques non maîtrisables à terme.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos sentiments distingués.

Karim **GHEDDACHE**

Copie : M. Mounir **MATILI** – Secrétaire du CE Exploitation Sol (CET.YD)
M. Jean-Claude **CROS** – Directeur Général Adjoint Ressources Humaines et Politique Sociale.

Laïcité

Ou communautarisme ?

Lors de la dernière commission Restaurants du CE Exploitation le 24 juin, les représentants de la CGT (seuls décisionnaires) ont **refusé de répondre** aux questions portant sur la nature exacte des repas qui sont servis dans les restaurants d'entreprise Orly-Roissy. Les **viandes seraient Halal** depuis les élections de mars.

La CFDT a invoqué le **droit des consommateurs** à connaître exactement l'origine et surtout le **traitement** des aliments concernés.

Les commissaires du syndicat majoritaire ont donc expliqué agressivement que servir des repas Halal « *ne générerait pas les non musulmans, qui ne le savent pas, car cela ne change pas le goût... et lorsqu'on va au Mac do, on ne se rend compte de rien* »...

Dès le lendemain, les militants de ce syndicat ont informé les personnels que la restauration **serait 100% Halal au T2F et que le T2E serait réservé aux autres...**

Outre le volet de la **discrimination entre les confessions** que nous n'aborderons pas ici, on ne peut en aucun cas, et dans le dos des Personnels, imposer des coutumes religieuses.

La CFDT continue d'affirmer que les pratiques communautaristes exacerbent les différences entre les individus, en érigeant des murs entre les groupes humains. A l'inverse, le rassemblement, le respect, la tolérance, la curiosité et l'intérêt que l'on porte à son voisin permettent de **travailler ensemble**.

C'est la fameuse laïcité, fondement de notre nation depuis 1905 que l'entreprise et ses représentants sont tenus de faire respecter. La Direction Générale est informée de cette situation. Sa **responsabilité** comme employeur est donc engagée.

Vouloir imposer des pratiques religieuses ne ressemble en rien à de la tolérance mais relève d'une politique démagogique. Le monde du travail est un instrument de progrès social et d'intégration. Par sa neutralité, la **laïcité est la meilleure protection pour les salariés**.

La CFDT est d'autre part, extrêmement inquiète : et si l'exemple cité en préambule n'était que **le début d'un processus...**? La stratégie du laissez-faire serait d'une extrême lâcheté et pourrait s'avérer à terme, une vraie **bombe à retardement** !

Notre syndicat, en tant que leader d'opinion, affirme que la cohésion culturelle de l'entreprise est l'un de ses atouts majeurs.

La CFDT exige l'arrêt immédiat de ces dérives communautaristes !